LE DIRECTEUR DU SIEC ACADEMIE DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL.

DEC 3

7, RUE ERNEST RENAN

94749 ARCUEIL CEDEX

Telephone : 01.49.12.23.00

Numero Candidat :9137210843 Date de naissance:09/01/1992 CONVOCATIO Nº9/06/20

Concours : CAPES EXTERNE Section :PHYSIQUE-CHIMIE

Session :2020

M. LERICHE Raphael

10 AVENUE DU PONT ROYAL

94230 CACHAN

Nom de famille : LERICHE RAPHAEL

349

Vous voudrez bien vous présenter, muni(e) de la présente convocation et d'une pièce officielle d'identité en cours de validité avec photographie à présenter au début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires ci-dessous indiqués.

-MAISON DES EXAMENS 7 RUE ERNEST RENAN 94110 ARCUEIL

Le Lundi 29 Juin 2020 a 09H00 COMPOSITION Duree 05H00 Salle C5 AILE C ETG 5

EXPLOIT.DOSSIER DOCUMENTAIRE Le Mardi 30 Juin 2020 a 09H00 Duree 05H00 Salle C5 AILE C ETG 5

MERCI DE VOUS PRESENTER 1H AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE

MERCI DE VOUS MUNIR DE MASQUES ET DE GEL HYDROALCOOLIQUE

L'ACCES AU CENTRE SERA FERME A 9H PRECISES

L'accès aux salles de composition écrite est strictement interdit à tout candidat qui se présenterait après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. Le fait de ne pas participer à une épreuve entraîne l'élimination du candidat.

## **CONSIGNES NATIONALES**

Les candidats devront prendre leurs dispositions pour être présents avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. En cas d'incidents (grève des transports, accidents sur la voie publique...) l'heure de début de l'épreuve ne sera pas reportée.

L'utilisation de moyens de communication pendant les épreuves est interdite. Cette interdiction concerne aussi bien les téléphones portables, tablettes, phablettes, que les matériels permettant de recevoir ou d'émettre des messages. Les candidats doivent impérativement éteindre leur téléphone portable, tablette, phablette ou autre appareil et les ranger dans leur sac ou les remettre aux surveillants.

La mise en conformité avec les consignes données pourra justifier la confiscation temporaire de l'appareil qui sera restitué à la fin de l'épreuve.

Les sacs, porte-documents, cartables ainsi que les matériels non autorisés sont regroupés à l'endroit indiqué par les surveillants, afin que les candidats ne puissent pas y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

Les candidats inscrits à plusieurs concours ou sections d'un concours dont les épreuves écrites se déroulent à la même date, doivent opter définitivement pour l'un d'entre eux en se rendant à la convocation correspondant au concours et à la section de leur choix.

Les candidats devront veiller à paginer l'intégralité des pages de leurs copies et indiquer le nombre de page total.

Les candidats devront joindre à leur copie les documents réponses même non renseignés.

La présente convocation ne préjuge pas de la recevabilité de la candidature. Les candidats ayant attesté remplir les conditions requises peuvent être radiés de la liste d'admissibilité ou même d'admission lorsque le contrôle des pièces fournies montre que leur déclaration ne correspond pas à la réalité, qu'ils aient été ou non de bonne foi. En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Aucun candidat présent à l'ouverture des sujets ne doit quitter la salle d'examen avant un délai de deux heures trente minutes après le début de l'épreuve afin de tenir compte des horaires de déroulement des épreuves dans les centres éloignés.

## **CONSIGNES ACADÉMIQUES**

Il vous est demandé de prendre vos précautions pour vous présenter au créneau indiqué au recto de la convocation. Les candidats retardataires ne seront pas autorisés à entrer dans la salle d'examen.

Vous êtes prié(e) de lire attentivement - et de respecter scrupuleusement - le protocole sanitaire accessible sur le site « devenir enseignant » (https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-respect-des-consignes-sanitaires-pour-lorganisation-des-concours-303711).

J'attire en particulier votre attention sur la nécessité de respecter les mesures barrières (port du masque personnel, prévoir de disposer d'un flacon de solution hydro-alcoolique) et de vous munir de votre matériel personnel (stylo, documents, ouvrages).

Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être immédiatement exclu par le responsable du centre d'examen, sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre.

Merci de vérifier le centre de composition dans lequel vous êtes convoqué(e). Vous ne pourrez être autorisé(e) à composer ailleurs que dans ce centre.

Compte tenu des mesures sanitaires mises en places, votre convocation devra obligatoirement être imprimée pour pouvoir accéder au centre d'épreuves.

## **MATÉRIELS AUTORISÉS**

Aucun document ou matériel, hormis ceux figurant sur la liste jointe n'est accepté.

- Pour les épreuves n'autorisant que peu de matériel (stylos, gommes. etc.):
- « Dans un contexte impératif issu des consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, toutes les valises, tous les sacs à dos ainsi que les bagages encombrants sont interdits à l'intérieur des salles d'examens. <u>Il ne sera pas possible de faire entrer ce type de bagage dans l'enceinte des établissements accueillant des épreuves.</u>

Les candidats doivent prendre leurs dispositions de façon à ne conserver avec eux que le matériel absolument nécessaire et autorisé. Seul un sac à main, <u>ou</u> un cartable de petites dimensions pourra accompagner un candidat. Il devra être présenté ouvert aux équipes chargées de son contrôle. »

- Pour les épreuves avec matière d'œuvre nécessitant de gros sacs ou des valises\_:
- « Dans un contexte impératif issu des consignes strictes et officielles garantissant la sécurité de chacun, aucun bagage contenant des effets personnels de voyage ne pourra être introduit dans l'enceinte d'un établissement accueillant des épreuves. Les matériels lourds et documentations volumineuses, lorsqu'ils sont autorisés, pourront être acheminés jusqu'à la salle d'épreuve par le moyen de valises ou de grands sacs. Des contrôles seront assurés par des équipes de sécurité qui vérifieront la conformité de leur contenu. Les contrôles retarderont l'entrée en salle des candidats qui devront par conséquent prendre toute mesure utile pour arriver au moins une heure et quinze minutes avant le début des épreuves. »